



Tél. 03 84 49 06 22 Fax
03 84 94 20 74

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2007

Nous, Maire de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse certifions avoir convoqué le Conseil Municipal le neuf juillet deux mil sept.

L'an deux mil sept, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ROUILLER, Maire.

Etaient présents : Mr MANGEL, Mmes VALOT, DAVAL, BOGGIO, BARRET, Mrs GENET, HACQUARD, Mme MOUTENOT, Mr AUDINO, Mme FRANÇOIS, Mr BILLARD, Mme TASSI, Mr BORDOT, Mme DOUCET.

Etaient absents : Mr AZOU (pouvoir à Mme DAVAL) Melle RUGGI (pouvoir à Mme BARRET), Mr BENAND, Mme DELLAOUI, Mrs RICHARD, ARENA (pouvoir à Mme VALOT) BAUDOIN, Mrs Hervé LEROY, Michel LEROY, Mr GRANDJEAN (pouvoir à Mr MANGEL) Mme BILQUEY, Mr PIERRE (pouvoir à Mr ROUILLER).

Madame Maud BOGGIO a été élue secrétaire de séance.

Le Maire donne la liste des procurations :

- Monsieur Jean-François AZOU à Madame Katia DAVAL
- Mademoiselle Valérie RUGGI à Madame Josette BARRET
- Monsieur Dominique ARENA à Madame Evelyne VALOT
- Monsieur Pierre GRANDJEAN à Monsieur Thierry MANGEL
- Monsieur Eric PIERRE à Monsieur André ROUILLER

Aucune observation n'est émise sur le compte rendu du Conseil Municipal du 19 juin dernier.

1 - Schéma départemental de transports collectifs Montdoré / Saint-Loup :

Monsieur André ROUILLER : « la direction des services techniques et des transports vient de nous communiquer les résultats d'exploitation de la ligne Montdoré / Saint-Loup pour l'année 2006. Les dépenses engagées se sont élevées à 1 668, 54 € et les recettes perçues à 324, 40 € soit un déficit de 1 344, 14 € dont 35, 3 € à la charge de notre Commune. Il

convient de régler cette somme de 35, 23 € pour l'année 2006 et de s'engager sur une participation au déficit de la liaison pour 2007 évaluée à 36 € »

Monsieur Denis HACQUARD : « ce n'est pas pour la somme de 36 € mais si cette ligne est déficitaire, quel est l'intérêt de la conserver ? »

Monsieur André ROUILLER : « c'est pour le marché du lundi »

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 35, 23 € pour l'année 2006 et donne un accord de principe pour la participation d'une somme évaluée à 36 € pour l'année 2007.

2 - Participation au FAJ pour 2007 :

Madame Katia DAVAL : « comme chaque année on doit prendre une délibération pour le versement de la subvention du fonds d'aide aux jeunes. La participation est la même chaque année soit 1 525 €. Elle est destinée aux jeunes de moins de 25 ans pour les aider notamment dans leurs recherches d'emploi mais aussi dans divers domaines »

Monsieur Denis HACQUARD : « le FAJ apporte-t-il un plus ? »

Madame Katia DAVAL : « le FAJ dépend de la Mission Locale qui, elle, gère beaucoup de dossiers sur Saint-Loup. Si on ne participait pas par ce biais, on serait obligés de le faire par le biais du CCAS »

Monsieur Denis HACQUARD : « ma question était simplement de savoir comment l'argent était utilisé »

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser cette somme de 1 525 € au FAJ pour l'année 2007.

3 - Encaissement d'un chèque Groupama :

Monsieur André ROUILLER : « suite aux dégradations survenues à l'école du Mont Pautet le 13 février 2006, Groupama nous a adressé un chèque d'un montant de 548, 05 € concernant le bris de vitres. Il convient d'accepter l'encaissement de chèque »

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'encaissement de ce chèque.

4 - Participation voyage scolaire :

Monsieur André ROUILLER : « Deux élèves de Bac Pro du lycée professionnel participeront à un voyage découverte en Belgique du 12 au 16 novembre 2007 : Nicolas JAMET et Mustapha AIT BAJJA. La participation demandée aux familles étant de 150 €, je vous propose de participer à hauteur de 15, 25 € par élève »

A l'unanimité sauf 1 contre (Mr HACQUARD) le Conseil Municipal accepte cette participation.

5 - Conventions chantiers jeunes avec l'AML :

Monsieur Thierry MANGEL : « nous avons relancé les chantiers jeunes. Je dis bien nous avons relancé car nous avons avec l'AML, traversé une période un peu tumultueuse et donc l'an dernier, les chantiers jeunes n'avaient pas eu l'aval de la Municipalité. Nous sommes maintenant repartis avec l'AML sur de bonnes bases et nous avons relancé ces chantiers jeunes. Ils ont un programme tout au long de l'année, avec différents partenaires. Nous avons cet été deux chantiers jeunes :

- du 2 au 6 juillet pour des travaux de peinture dans les sanitaires du Centre Social au rez de chaussée et au 1^{er} étage
- du 9 au 13 juillet, chantier qui nous tient tout particulièrement à cœur, car on l'avait déjà fait par le passé et cela fonctionne toujours bien, c'est la préparation des festivités du 14 juillet. L'avantage de ce chantier, c'est que les jeunes (surtout des filles) sont mixés avec les gens des services techniques. Ils ont travaillé ensemble (montage de stands, installation de barrières, tonte...) et tout s'est bien passé.

Pour le 1^{er} chantier, 8 jeunes de 16 à 18 ans ont participé. L'AML nous sollicite à hauteur de 60 € par jeune soit une somme de 480 €. Pour le 2^{ème} chantier, 10 jeunes de 16 à 18 ans ont participé ainsi qu'un adulte pour un montant de 722 € (60 € par jeune et 122 € pour l'adulte).

Nous avons rencontré le Directeur du Centre Social et il souhaite mettre en place pour 2008 un programme tout au long de l'année, c'est-à-dire qu'au lieu de se réunir un mois ou deux avant, on programmerait des dates à chacune des vacances sauf celles de Noël. La Ville participerait sur des chantiers ainsi que les HLM, associations de pêches... Cette activité est riche pour les jeunes. Elle leur fait découvrir le monde du travail mais aussi la vie en collectivité. A titre d'exemple, ces jeunes mangent chaque midi au Centre Social. Dans le groupe il y a toujours 2 jeunes qui restent pour cuisiner pour tout le groupe. J'ai été convié jeudi à leur repas et j'ai trouvé que c'était très bien organisé car ils les laissent gérer au niveau du budget repas. Ils ont aussi beaucoup travaillé sur le respect des autres. A une époque, nous avons eu des problèmes concernant leurs relations avec le personnel des services techniques. Ils ont été très respectueux et d'ailleurs les employés sont allés manger ou vont aller manger avec eux sur les prochains chantiers jeunes. Enfin, tout s'est globalement bien passé »

Monsieur Denis HACQUARD : « sans passer pour quelqu'un de sectaire, j'espère que vous avez privilégié des jeunes de Saint-Loup »

Monsieur Thierry MANGEL : « oui et il y a une mixité par rapport à la population, garçons - filles et au niveau des origines aussi. J'ai trouvé que c'était très bien réussi sur ce point là »

Monsieur Thierry BORDOT : « et quel est le mode de rémunération ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « c'est forfaitaire, c'est 60 € par jeune et un peu plus pour l'adulte »

Monsieur Thierry BORDOT : « c'est 60 € pour une semaine ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « oui, c'est une participation. En fait, dans les chantiers jeunes, il ne faut pas voir que l'aspect financier. Il y a aussi tout un aspect éducatif, ce sont d'ailleurs des animateurs qui les encadrent »

Monsieur Thierry BORDOT : « le salaire est quelque part une reconnaissance par rapport au travail fourni. Les jeunes pourraient très bien se dire : on nous donne la pièce pour faire le travail à la place des autres, car dans leur esprit, cela peut être interprété comme ça. Cela pourrait aller à l'encontre de l'objectif recherché »

Monsieur Thierry MANGEL : « ça l'est peut-être dans votre esprit, mais ça ne l'est pas pour eux. Ceux que j'ai écoutés ne se plaignent absolument pas. Il y a l'aspect participation financière de la Ville mais il y a aussi de l'animation. La semaine passée, ils sont partis dans un parc d'attractions, ils mangent ensemble à midi. Ils ne reprennent qu'à 14 heures, entre temps ils se détendent un peu (ordinateurs, jeux vidéos...) C'est plutôt du style : je m'embête pendant mes vacances, je viens là, ça me fait connaître le monde du travail et ça me permet d'être dans un groupe. Je pense que si cela ne leur plaisait pas, ils rechercheraient un autre type de travail, mais à 16 ans, ce n'est pas facile d'aller travailler ailleurs, donc ça leur plaît »

Monsieur Thierry BORDOT : « à 16 ans, on recherche déjà une rémunération pour payer ses propres frais »

Monsieur Denis HACQUARD : « si on prend l'exemple d'un contrat d'apprentissage, tous ne sont pas rémunérés. Il y a des jeunes qui débutent des contrats d'apprentissage à 14 ans et qui n'ont absolument rien de la part de l'employeur. Je pense que là, pour 8 jours, ils ont 60 €, ce qui leur fait un peu d'argent de poche, et en plus ces jeunes ont été volontaires »

Monsieur Thierry MANGEL : « oui, et lorsqu'on en a parlé avec l'animatrice, elle nous a fait savoir qu'il y a une liste d'attente. Si cela ne les intéressait pas, les jeunes ne s'inscriraient pas »

Monsieur Denis HACQUARD : « il y a aussi celui qui veut se contenter d'un petit salaire et qui ne voudra jamais évoluer »

Monsieur Thierry BORDOT : « non, l'objectif recherché à travers ces chantiers jeunes, on le sait tous, c'est l'intégration citoyenne des jeunes par rapport aux problèmes d'incivilité ou de délinquance qu'il peut y avoir à Saint-Loup. Il faut qu'en retour, il y ait une reconnaissance, alors, comment se fait-elle ? Actuellement, elle n'est pas très bien ressentie par certains »

Monsieur Denis HACQUARD : « les certains en question sont ceux qui n'y ont pas participé, qui n'ont pas eu les côtés, la sortie ... »

Monsieur Thierry MANGEL : « je vais vous retourner le problème. Je pense que ceux qui ne pensent qu'à l'aspect financier, qu'à l'argent, cela ne marchera pas sur le chantier »

Monsieur Thierry BORDOT : « je vous parle de reconnaissance »

Monsieur Thierry MANGEL : « j'estime que les jeunes qui étaient là et d'ailleurs on le voit par leur attitude vis-à-vis des salariés du service technique qu'ils ne saluaient jamais,

aujourd'hui ils se respectent. La reconnaissance, elle est aussi là, elle n'est pas que financière. On est sur un ensemble, ce n'est pas un mode de rémunération traditionnel, c'est être dans un groupe, s'occuper pendant ses vacances...»

Madame Katia DAVAL : « la subvention est versée au Centre Social, et le Centre reverse la somme aux jeunes ? Je pose cette question parce qu'il y a quelque temps, ça ne fonctionnait pas comme cela »

Monsieur Thierry MANGEL : « oui, il y a eu cette formule où les jeunes allaient avec un bon dans les magasins chercher des vêtements de sports, ensuite il y a eu ce qui ressemblait à une bourse étude et maintenant, ils sont revenus sur l'argent proprement dit »

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ces conventions concernant les chantiers jeunes.

6 - Attribution d'une participation pour le Conseil de Jeunes :

Monsieur André ROUILLER : « une somme de 2 000 € ayant été inscrite au budget primitif pour le Conseil de Jeunes, Monsieur Jean-Baptiste LAVAL en sollicite le versement. Cette somme est mise à disposition pour réaliser différents projets »

Monsieur Thierry MANGEL : « sur cette année, c'était la sécurisation de l'entrée du collège avec l'installation de panneaux 30 kms/heure, de balises, passages piétons. Tout récemment ont été installés sur les quais les présentoirs de sachets pour ramasser les déjections canines. Plusieurs projets sont en cours dont l'environnement »

A l'unanimité sauf une abstention (Mr HACQUARD) le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 2 000 € pour le Conseil de Jeunes.

7 - Remboursement de cotisation à l'association de cautionnement mutuel :

Monsieur André ROUILLER : « en 2005, une délibération a été prise pour rembourser l'adhésion de Joël SIMON, régisseur des droits de place du marché et de la fête foraine, à l'association française de cautionnement mutuel pour un montant de 25 €. L'adhésion étant valable à l'année, une délibération a été prise en 2006 pour rembourser une somme de 10 € à Joël SIMON pour le renouvellement de cette adhésion. Il faut prendre à nouveau une délibération pour rembourser 10 € à Joël SIMON pour le renouvellement de 2007 »

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rembourser la somme de 10 € à Joël SIMON.

8 - Vote du budget primitif de l'eau pour l'exercice 2007 :

Monsieur André ROUILLER : « ce soir nous devons à nouveau délibérer sur le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2007. Suite à l'intervention auprès du rapporteur de la Chambre Régionale des Comptes et de Monsieur le Sous-Préfet, nous avons une solution à vous proposer »

Madame Evelyne VALOT : « tout en sachant que ce n'est pas un vote du budget de l'eau et de l'assainissement. On va prendre une décision modificative puisqu'on a la possibilité de le faire. Par rapport à la lettre de la Cour des Comptes, où le budget de l'eau n'était pas équilibré sur l'année 2007, on nous demandait expressément de l'équilibrer et de trouver la somme de 315265 €. Comme nous sommes en excédent sur la section d'investissement, l'article 222-24 du CGCT nous permet de prélever encore une fois 150 000 € sur le budget de l'assainissement, de le faire passer sur le budget de la Commune et la Commune ensuite le reverse au service de l'eau. Cette somme comblera une partie du déficit du budget de l'eau. La 2^{ème} partie est comblée par une nouvelle facturation qui aura lieu en fin d'année 2007. Les factures arriveront fin d'année 2007 avec un délai de paiement début 2008, en sachant que la sous-Préfecture ne veut plus qu'il y ait de décalage de facturation d'eau sur un exercice. Donc, ce qui est consommé en 2006 aurait dû être facturé en 2006, ce qui est consommé en 2007 doit être facturé en 2007. La nouvelle facturation fin 2007 dégage 166265 €. Avec la somme de 150 000 € prélevée sur l'assainissement, on arrivera à une somme de 315 265 € soit un équilibre du budget »

Madame Edith DOUCET : « ce qui veut dire que vous allez facturer fin 2007 et vous aller facturer à nouveau en 2008 »

Monsieur Denis HACQUARD : « oui, pour rattraper l'année en retard puisqu'on paie en 2007 l'eau de 2006. Avant on faisait un crédit de quasiment une année aux gens, ce qu'on ne fera plus »

Monsieur Thierry MANGEL : « pour les concitoyens, cela va changer parce qu'ils vont payer plus tôt, mais ils vont payer moins. Là on va relever les compteurs plus tôt pour avoir fini à la fin d'année, donc si on relève les compteurs plus tôt, il y aura moins de consommation. Les gens paieront plus tôt mais une somme moins importante. L'année suivante, ils paieront sur une année »

Madame Evelyne VALOT : « nous nous sommes renseignés sur les communes environnantes. Par exemple, sur la commune de Aillevillers, ils ont en cours d'année une facture sur une estimation de leur consommation et en fin d'année, ils ont une régularisation comme fait par exemple EDF ». En sachant que ça laisse peu de marge pour l'an prochain. Là, on peut le faire parce que c'est sur l'investissement qu'on est en déficit et qu'il y a des gros travaux à faire sur le service de l'eau. S'il avait pu y avoir réduction sur les investissements du service de l'eau, on aurait pu diminuer les dépenses pour essayer d'équilibrer mais autrement ce n'est pas possible »

Monsieur Thierry BORDOT : « on nous dit que notre eau n'est pas suffisamment chère par rapport à la moyenne départementale, ce qui veut dire qu'on n'a pas les moyens d'investir dans le réseau d'eau qui pose d'énormes problèmes aujourd'hui »

Madame Evelyne VALOT : « c'est vrai que le prix du m³ d'eau est très minime »

Monsieur Thierry BORDOT : « cela veut dire qu'on ne règle pas le problème d'investissement derrière. La ligne investissement sur le réseau est blanche depuis plusieurs années. Aucun investissement n'a été réalisé depuis plusieurs années »

Madame Evelyne VALOT : « tout en sachant que par rapport à la dernière réunion il en ressortait quand même à la majorité que les collègues étaient contre cette augmentation »

d'eau. Donc, sans trouver cette solution qui n'est peut-être pas terrible mais qui équilibre le budget sur le papier comme le demande la Cour des Comptes et la sous-Préfecture, si on avait passé au Conseil Municipal les solutions présentées au cours de cette dernière réunion et que personne n'aurait votées, la Cour des Comptes aurait statué à notre place »

Monsieur Thierry BORDOT : « je ne veux pas remettre en cause la solution que vous avez présentée, car elle a aussi son courage et je comprends tout à fait votre démarche. Simplement sur le fond des choses, on trouve une solution qui ne répond pas à la question. La question de fonds est de savoir comment on fait pour financer l'investissement sur la Commune de Saint-Loup, sur la gestion de l'eau, pour répondre aux problèmes qu'on a concernant la qualité et la quantité d'eau qui est servie à la population »

Madame Evelyne VALOT : « cette année, il n'y a pas de réponse »

Monsieur Thierry BORDOT : « c'est bien là le problème, il n'y a pas de réponse »

Monsieur Thierry MANGEL : « il y a quand même des réponses qui nous permettent de mener à bien le programme de travaux qu'on vous avait présenté, c'est-à-dire que la réhabilitation des puits, l'achat de matériel de détections de fuites ... va pouvoir être réalisé grâce à cette solution là. Donc pour les années suivantes, oui, mais pour cette année, on répond quand même à nos problèmes de qualité et de quantité »

Monsieur Thierry BORDOT : « la réponse est toute relative. Pour l'instant on nous donne ce discours depuis un certain nombre d'années puisque la ligne investissement sur le réseau est blanche depuis 5 ou 6 ans. On attendra donc de voir l'état des travaux et les éléments de recherche que vous avez pu avancer. Le 2^{ème} élément qui est important c'est qu'on prend sur le budget de l'assainissement pour alimenter le budget de l'eau. Pourquoi pas ? Mais sur le budget d'assainissement, il n'y a pas eu d'investissements depuis plusieurs années. On est sur un réseau d'assainissement qui est à la limite de l'impossible. On va déshabiller Paul pour habiller Jacques. Là aussi, c'est une solution qui permet effectivement d'habiller le budget mais qui ne répond pas au problème de fonds d'investissement sur l'assainissement »

Monsieur André ROUILLER : « je vais vous répondre. Préalablement, vous avez quand même construit une station de traitement de l'eau, certes, c'est bien. Vous avez continué à facturer toujours au même tarif sans tenir compte des frais qu'engendrait cette station »

Monsieur Thierry BORDOT : « c'était un investissement »

Monsieur Thierry MANGEL : « je veux quand même qu'on insiste sur ce qu'on avait dit lorsqu'on était en réunion puisqu'on a eu une réunion préalable à ce Conseil. Vous avez la part facile de dire cela aujourd'hui, et vous avez raison en étant inquiet par rapport à l'avenir du réseau d'assainissement et du réseau d'eau de la ville. Je partage votre inquiétude. Mais il faut relater un petit brin d'histoire concernant le budget de l'eau. Vous, vos collègues, nos prédécesseurs ont investi dans un superbe outil qui était indispensable à la ville sans jamais trouver le financement. C'est-à-dire que, avant que l'usine existe depuis 1999, on avait un prix de l'eau qui était très bas, je suis remonté jusqu'en 1993. Ceci était justifié puisqu'on n'avait pas d'usine de traitement. De 1993 à 2000, notre arrivée, le prix de l'eau n'a quasiment pas augmenté. Donc, cette partie là nous met en défaut aujourd'hui parce que vous n'avez pas

suivi l'évolution du prix de l'eau avant et aujourd'hui, on se retrouve avec un gros décalage par rapport à la moyenne haut-saônoise que vous avez citée tout à l'heure. Comment peut-on investir dans un superbe outil qui est coûteux, sans le financer ? Et ça n'a jamais été financé. Si, cela a été financé avec des subventions, mais en 1999 on a proposé à nos concitoyens de l'eau de meilleure qualité, traitée au moyen d'une superbe usine, sans en contrepartie leur demander une participation, ce qui fait maintenant qu'on se retrouve plantés avec ce budget parce que la participation n'a pas été demandée à nos concitoyens. Elle a été prise sur des déficits successifs qui se cumulent et maintenant, la Cour Régionale des Comptes nous dit de rattraper le retard. Et nous rattraperons en augmentant de 165%, c'est quasiment impossible et nous sommes farouchement opposés. Mais s'il y avait eu une augmentation progressive, en suivant le prix au niveau haut-saônois, on n'en serait pas là aujourd'hui. Je tiens quand même à l'affirmer. D'accord, la situation est difficile, mais c'est avant qu'il fallait le faire. Donc, ce qu'on propose c'est une augmentation progressive avec un plan sur plusieurs années, pas sur un an, comme le proposait la Chambre Régionale des Comptes. Vous avez la part facile de pointer le budget de l'eau qui est en très mauvaise posture mais vous en êtes les acteurs »

Monsieur Thierry BORDOT : « je veux bien qu'on fasse un retour en arrière. Il n'y a aucun problème par rapport à cela. Effectivement, j'ai été un observateur privilégié à une certaine époque. Jean-Louis MARIEY pourrait aussi encore témoigner sur la façon dont a été monté le dossier sur la station de traitement de l'eau. On peut remonter aussi en 1993, j'étais là, j'ai pu voir ce qui se passait. Je n'étais pas tout seul, André ROUILLER était là aussi. Tous les budgets de l'eau et de l'assainissement ont été votés à l'unanimité »

Monsieur Thierry MANGEL : « vous savez très bien le rôle de l'opposition quand vous étiez dans la majorité. Vous avez la part très, très belle depuis qu'on est ici parce que, nous, on vous laisse parler, on vous laisse vous exprimer sur tout ce que vous voulez. A l'ancienne époque, la minorité qui était André ROUILLER, Christiane JANSEN... n'avait pas autant droit à la parole comme vous l'avez maintenant »

Madame Evelyne VALOT : « personnellement, je ne vois pas l'intérêt de retourner en arrière puisque c'est aujourd'hui qu'on a des problèmes »

Madame Edith DOUCET : « moi, j'en faisais partie aussi, et je trouve un peu dommage d'entendre dire que la minorité de l'époque n'avait pas droit à la parole. Je peux vous garantir qu'elle avait autant la parole que nous l'avons aujourd'hui »

Monsieur Thierry BORDOT : « au moins autant. Et puis, ne pas avoir la parole n'empêche pas de voter contre »

Monsieur Thierry MANGEL : « mais quand on n'a pas tous les éléments pour juger »

Monsieur Thierry BORDOT : « on a un problème qui est très sérieux, on va donc être sérieux »

Monsieur Thierry MANGEL : « mais je suis sérieux Monsieur BORDOT, arrêtez de me prendre à la légère, quand je dis quelque chose, je le dis sérieusement, alors arrêtez de me prendre pour un rigolo s'il vous plait. Vous dites, il faut être sérieux, moi je vous prends au sérieux, arrêtez de me prendre à la légère, ce n'est pas la 1^{er} fois que vous faites ce genre d'intervention parmi nos collègues. Arrêtez de dire on va être sérieux quand je viens de finir une phrase, je ne suis pas un rigolo »

Monsieur Thierry BORDOT : « on va être sérieux cinq minutes quand même. Comme je vous l'ai dit, j'étais témoin de ce qui s'est passé. La station de traitement de l'eau a été financée à 80 % de subventions que Jean-Louis MARDEY est allé chercher sur un projet qui à l'époque était d'un peu plus de 6 millions de francs TTC, ce qui veut dire qu'il restait à la charge de la Commune environ 1,7 millions d'emprunts amortissables sur 20, 30 ou 40 ans en fonction de la nouvelle vie de la station. Vous imaginez donc les mensualités que cela représente. Cela représente 12 centimes d'euro l'amortissement de station de traitement de l'eau. Je veux bien qu'on dise que c'est la station de traitement qui a amené le problème, mais, enfin, il faut être sérieux. Il fallait à cette époque là, une eau de qualité parce que l'eau n'était pas de qualité. Les Lupéens ont adopté notre choix, André ROUILLER aussi et il a bien fait parce que c'était un bon projet. Maintenant que s'est-il passé ensuite à partir des années 2000. Les déficits de l'eau ont baissé en 2000, 2001, 2002 et ont commencé à remonter en 2003. Alors effectivement, à partir de 2000 ou 2001, qu'aurait-il fallu faire ? Justement augmenter le prix plutôt que de vouloir rattraper l'année de facturation qui était en retard et qui était effectivement un problème de trésorerie. Je crois qu'il aurait fallu augmenter le prix de l'eau de manière conséquente »

Monsieur Thierry MANGEL : « l'augmentation qu'on a appliquée, vous ne l'avez même pas votée »

Monsieur Thierry BORDOT : « vous ne voulez pas comprendre »

Madame Maud BOGGIO : « l'augmentation, vous ne l'avez pas votée. Le peu qu'on augmentait, c'était le tollé général. Il faut tout de même être cohérent sur 6 ans quand même »

Monsieur Thierry BORDOT : « prenez la ligne des travaux et vous verrez ce qui a été fait »

Madame Maud BOGGIO : « ce n'est pas ce qu'on vous demande, soyez cohérent »

Monsieur Thierry BORDOT : « je continue. A partir de 2004, je vous donne toutes dates du Conseil Municipal, il y a 6 séances au cours desquelles j'ai demandé à ce qu'il y ait une étude sur le problème de la gestion de l'eau à Saint-Loup. Six séances et aucune n'a reçu votre acceptation. Pourquoi ? Pourquoi à ce moment là ce n'était pas possible d'augmenter l'eau, de trouver la solution par rapport au problème de production d'eau, de facturation d'eau, parce qu'on le sait qu'il y a un problème. Sur plus de 300 000 m³ d'eau que produit la station, il n'y en a que la moitié qui est facturé. Où passe le restant ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « et ce problème, il date de quand ? »

Monsieur Thierry BORDOT : « et le problème de qualité d'eau, dernièrement il y a encore eu un problème. D'où vient ce problème, on ne sait pas, on dit que c'est l'orage. Je veux bien que ce soit l'orage. Aujourd'hui, c'est quasiment impossible de fournir une eau en qualité et en quantité à Saint-Loup. Nous avons un réseau qui est « pourri » partout. D n'y a pas de raison qui mériterait qu'on pose ce problème là à travers une étude, qu'on pose tout sur la table et qu'on puisse dire : voilà, il faut augmenter l'eau ? Les gens de Saint-Loup comprendraient qu'on augmente l'eau si on veut avoir des ressources qui soient de qualité et de quantité »

Monsieur Thierry MANGEL : « comme ils auraient compris l'augmentation quand vous avez fait l'usine. Vous avez augmenté de 5 centimes de franc sur 10 ans »

Monsieur Denis HACQUARD : « tu viens de nous dire qu'il fallait augmenter l'eau de 12 centimes à la création. L'adjoint aux finances de l'époque que tu étais aurait dû dire : on augmente de 5, il faut augmenter de 12 si on veut équilibrer le budget de l'eau. Maintenant, je suis tout à fait d'accord, il faut prévoir pour 2008, une augmentation. Une étude, je ne sais pas si c'est nécessaire »

Monsieur Thierry MANGEL : « l'étude, elle est en cours. Elle est chapeautée par la Communauté de Communes. Elle est en phase diagnostic »

Monsieur Thierry BORDOT : « on parle du budget de l'eau de la Commune de Saint-Loup, pas de la CCVS »

Monsieur Thierry MANGEL : « mais c'est la communauté de communes qui lance l'étude comme vous avez voté pour le schéma d'assainissement. Vous avez moins posé de questions sur le schéma d'assainissement ! C'est pourtant la communauté de communes qui l'a fait. On a là le même cas de figure. La réunion préparatoire était à la Mairie de Fontaine il y a 3 ans au moins. Au niveau des études, je vous avais répondu qu'on n'était pas que sur des études. Là vous dites : on a des problèmes avec des puits, oui, c'est vrai. Aujourd'hui même, il y a un des deux puits qui est débouché, l'entreprise est en train de travailler dessus, les choses se font, comme le désenvasage du puits n°2. Vous découvrez qu'à partir de 2001 le réseau d'eau est pourri, si je reprends vos termes. On n'aurait pas pu anticiper avant ? Vous ne votez pas la moindre augmentation durant notre mandat et vous nous reprochez de ne pas avoir assez augmenté. Ce n'est pas cohérent »

Monsieur Thierry BORDOT : « vous voulez qu'on ressorte les investissements qu'il y a eu à Saint-Loup avant 2001 ! Vous cherchez des responsables »

Monsieur Thierry MANGEL : « non, c'est facile de nous mettre tout sur le dos alors que le budget de l'eau, il est sur plusieurs années, et on est tous responsables de ce budget de l'eau. Vous, vous êtes à l'origine du problème »

Monsieur Denis HACQUARD : « bon, il faudrait peut-être revenir les deux pieds sur terre, on le vote ou alors on peut discuter jusqu'à minuit. Tu étais adjoint aux finances. Tu nous as dit que pour lisser ton budget sur 30 ans, il fallait augmenter l'eau de 12 centimes et tu nous dis ensuite qu'elle a été augmentée de 5 centimes, alors dès le départ ton bilan était faux. Simplement à partir de 2008, il faut augmenter parce qu'il y a des travaux à venir. De ce côté-là, il a raison, il y a des m³ d'eau qui se promènent dans la nature, il doit bien y avoir des fuites à droite ou à gauche »

Monsieur Thierry BORDOT : « et votre étude, elle est où ? »

Monsieur Denis HACQUARD : « elle va arriver. C'est la communauté de communes qui s'en occupe »

Monsieur Thierry BORDOT : « quand ? en 2008 ? »

Monsieur Denis HACQUARD : « je n'en sais rien »

Monsieur Thierry MANGEL : « le bureau d'études en est à la phase de la recherche d'informations, actuellement. Chaque commune a été consultée »

Monsieur Thierry BORDOT : « le 30 mars 2004, 1^{ère} intervention. Il y a plus de 3 ans. Le constat est là »

Monsieur Thierry MANGEL : « selon vous, puisque vous semblez avoir pas mal de chiffres, le problème entre la facturation et la production date de quand, de 2004, quand vous l'avez signalé?

Monsieur André ROUILLER : « je peux ressortir l'audit qu'on avait fait en 2001. Je veux bien aller le chercher s'il le faut »

Monsieur Thierry MANGEL : « oui, il relevait le problème de l'eau, qu'on n'était pas assez cher sur Saint-Loup »

Monsieur Thierry BORDOT : « toi-même, tu dis que le problème vient du passé, moi je vous donne les événements »

Monsieur André ROUILLER : « il n'y a pas eu de projections de faites avec l'installation de la nouvelle usine »

Monsieur Thierry BORDOT : « 2001, c'était les élections, vous étiez en place en 2001 quand même ! Il faut rester clair aussi. Moi, je suis du même avis qu'Evelyne. Il faut arrêter avec le passé. Les problèmes sont là. Ils sont là, nous sommes dans le mur aujourd'hui, alors qu'est-ce qu'on fait par rapport à ça ? Je suis d'accord avec le fait qu'il faut équilibrer le budget par rapport à la demande de la Chambre Régionale des Comptes, je suis tout à fait d'accord, mais maintenant posons le vrai problème qu'il y a sur la question de l'eau à Saint-Loup. La qualité, on ne peut pas le nier, on met en danger régulièrement des personnes âgées, des enfants »

Monsieur André ROUILLER: « non »

Monsieur Thierry BORDOT: « j'ai eu connaissance d'un rapport de la DDASS dernièrement précisant qu'il y avait bien un problème de contamination sur le réseau, vous ne pouvez pas dire le contraire »

Monsieur Denis HACQUARD : « l'origine de la contamination vient de où ? On parle bien de l'année dernière. Quelle est la station qui se « fout » dans la Semouse avant nous. Je remonte à Aillevillers. Donc, on s'adresse à la Mairie de Aillevillers et on leur demande qu'ils ne lâchent pas n'importe quoi dans la rivière. L'origine de la contamination est bien là. Je vais plus loin. La station d'épuration de Aillevillers fonctionne mal »

Monsieur Thierry MANGEL : « c'est toléré, c'est des bi passes. Ce qui fait qu'en temps d'orage, et à Saint-Loup, c'est pareil, quand la station ne peut plus prendre toute l'eau, ça part dans la rivière »

Monsieur André ROUILLER : « bon, on ne va pas y revenir, mais vous avez votre part quand même et je le maintiens »

Monsieur Thierry BORDOT : « six ans sans investissements, le problème est là aujourd'hui et qu'est-ce qu'on fait ? On n'a pas de réponse »

Monsieur Denis HACQUARD : « mais pendant six ans, on a augmenté l'eau tous les ans pendant ces six ans, même si ce n'était pas beaucoup. Est-ce que dans les six budgets de l'eau que nous avons votés, on n'a pas entendu l'opposition grimper au plafond en nous disant : l'eau est trop chère, les gens de Saint-Loup n'ont pas les moyens, ce qui est vrai, et ils étaient farouchement opposés à une augmentation »

Monsieur Thierry BORDOT : « augmenter pour ne pas faire de travaux, moi je ne vois pas l'intérêt »

Monsieur Denis HACQUARD : « si on avait augmenté raisonnablement pour arriver à environ 1,80 €, on aurait eu un tollé et on aurait vu sur le blog maison de chez vous : les pauvres gens de Saint-Loup, on va les mettre sur la paille. Alors j'estime qu'on a nos torts, vous avez les vôtres, la solution : une augmentation de l'eau, je pense que tout le monde en est conscient. Le problème était d'équilibrer le budget et les gens vont être obligés de mettre la main à la poche, c'est-à-dire qu'avant on leur faisait crédit d'un an d'eau, aujourd'hui, il n'y a plus de crédit, on paie au fur et à mesure et à partir de l'année prochaine, il faut qu'il y ait une augmentation pour réaliser des travaux, et aussi sur les recommandations qui vont être faites suite à cette fameuse enquête et après les recherches de fuites, car c'est vrai que si la station fournit 300 000 m³ et qu'on n'en retrouve que 160 000 aux compteurs... S'il y a des fuites sur des conduites importantes, tu as tout à fait raison »

Monsieur Thierry MANGEL : « le problème est plus complexe que cela. On parle de chiffres bruts. On remet des compteurs progressivement, mais il y a déjà tous les équipements communaux qui n'ont pas de compteurs. Le problème de la différence sur la facturation et la production, on a les chiffres depuis la création de l'usine, c'étaient déjà les mêmes chiffres. Avant, je n'ai pas vérifié »

Monsieur Thierry BORDOT : « c'est facile de ne pas prendre vos responsabilités. Vous pourriez dire : le problème, il est sur les travaux qui n'ont pas été faits pendant un certain nombre d'années, maintenant on les fait, le discours il est là. Mais comment on les fait ? Actuellement, sur le budget 2007, on ne pourra pas les faire. Investissements sur le réseau : 0. On ne pourra pas faire des travaux sur le réseau »

Monsieur Thierry MANGEL : « mais si, on pourra faire des travaux par rapport au programme qu'on vous a proposé. On est en train de travailler aujourd'hui sur les puits, ces travaux seront faits »

Monsieur Thierry BORDOT : « Cela fait 4 ans que vous travaillez dessus. Arrive un moment où il faut prendre une décision »

Monsieur Thierry MANGEL : « c'est un dialogue de sourds, on ne se mettra pas d'accord ce soir, moi, je souhaite que soit retranscrit tout ce que j'ai dit, parce que je le maintiens. Ce que vous dites sera retranscrit également, je pense et on s'en arrête là, ce n'est pas la peine »

Monsieur André ROUILLER met aux voix ces décisions modificatives :

- le transfert de 150 000 € du service de l'assainissement sur le budget de la commune
- décision modificative pour autoriser la Commune à rebasculer cette somme de 150 000 € sur le service de l'eau
- en fonctionnement recettes, il faut sur le budget de l'eau prendre une décision modificative de + 150 000 € et à l'article 7011 + 166 265 € qui correspondra à la facturation avant 2007.

Il y a aussi une modification en fonctionnement dépenses à l'article 626 où on a été obligés de remettre 1 000 € pour les frais de téléphone et à l'article 023 virement à la section d'investissement + 315265 €. En investissement recettes: article 021 : virement section de fonctionnement + 315 265 €.

Pour le budget de l'assainissement :

fonctionnement dépenses : à l'article 672, on rajoute +150 000 €

fonctionnement recettes : à l'article 7061, + 128 500 €

Monsieur Thierry BORDOT : « la question était : vote du budget primitif de l'eau pour 2007. Moi je vote contre un budget, pas un habillage de budget, qui ne répond pas à la question, malgré tout le travail qu'a fait Evelyne »

A l'unanimité sauf 1 contre (Mr BORDOT) et 1 abstention (Mme DOUCET) le Conseil Municipal accepte toutes ces décisions modificatives.

Madame Katia DAVAL : « à la prochaine augmentation de l'eau, on vous attend au virage, vous avez intérêt à voter pour, sinon, vous n'aurez aucune logique »

Monsieur Thierry BORDOT : « faites des travaux, je voterai pour. D'autre part, serait-il possible d'avoir un document, car ça change complètement le budget et ce serait intéressant qu'on puisse avoir un document de référence. Je souhaiterais aussi que les Lupéens soient informés de ce qui va se passer, à la fois pour 2007, mais aussi pour 2008 »

Monsieur Denis HACQUARD : « dans le prochain bulletin municipal »

Monsieur Thierry BORDOT : « il n'y en a plus » Monsieur Thierry

MANGEL : « avec la facture »

Questions diverses :

Madame Edith DOUCET : « je n'ai pas de question, mais j'ai une remarque, toujours par rapport au cimetière. Vous avez su couper les troènes pour le match de foot Sochaux - Grenoble, là, ça a été très rapide. C'est ce que les gens ont retenu »

Monsieur Thierry MANGEL : « les deux chantiers ont été faits simultanément avec du personnel différent »

Madame Edit DOUCET : « les gens ont retenu qu'il y a eu beaucoup de monde pour les troènes, contrairement au personnel mis sur le cimetière »

Monsieur Thierry MANGEL : « avouez quand même qu'il y a une évolution par rapport au dernier conseil sur le cimetière, tout de même. Est-ce qu'il est mieux ou pire ? »

Madame Edith DOUCET : « sur le nouveau cimetière, il n'y a pas grand-chose qui a changé. Si les gens qui ont été envoyés sont capables de tout enlever avec une brouette et un râteau, il faut qu'ils nous montrent comment ils font. Je me fais porte parole des gens, certaines personnes sont venues lire le compte rendu du dernier conseil municipal, sont venues m'en parler. Je crois que vous ne pouvez pas vous mettre à la place des gens quand ils voient notre cimetière. Quand les gens ont vu comment se passait la coupe des troènes pour le match de foot, ils étaient écoeurés »

Monsieur André ROUILLER : « ce n'est pas comparable. Les troènes cela faisait 2 ou 3 ans qu'ils n'ont pas été coupés »

Madame Edith DOUCET : « ce n'est pas la peine de se fâcher, le constat est simple. C'est parce qu'il y allait y avoir une festivité à Saint-Loup qu'on a fait les choses proprement. Emmenez les gens au cimetière de Saint-Loup, et après ils comprendront. C'est le seul constat qu'il y a à faire. Ce n'était même pas une question, c'était juste une remarque »

Monsieur Denis HACQUARD : « alors, l'équipe qui a taillé au stade, il faut la mettre sur le cimetière »

Madame Edith DOUCET : « effectivement, et s'ils sont aussi efficaces, ce sera très bien. Je ne suis malheureusement pas la seule à l'avoir remarqué, maintenant, vous en faites ce que vous en voulez »

Monsieur Thierry MANGEL : « eh bien, on prend note du constat, c'est tout. Que voulez-vous que je vous dise, on essaie de faire des efforts, apparemment ils sont mal perçus, la prochaine fois on ne taillera pas et vous serez la 1^{ère} à râler parce que ce n'est pas fait »

Madame Edith DOUCET : « avouez tout de même que là c'était quand même beaucoup »

Monsieur Thierry MANGEL : « c'est tout simplement à la demande d'association sportive. Madame DOUCET, on dirait qu'il n'y a que vous qui avez des personnes décédées au cimetière de Saint-Loup, j'y ai ma famille aussi. On va finir par le goudronner ce cimetière »

Madame Edith DOUCET : « je n'ai pas parlé de moi, je parle pour beaucoup de personnes. Je ne parle pas pour moi et puis comme on ne peut même plus discuter, je préfère quitter cette salle et je vous salue »

Monsieur Thierry BORDOT : « je pense qu'on pouvait se passer de cela »

Monsieur Thierry MANGEL : « Cela va dans votre jeu Monsieur BORDOT, ça vous fait préparer l'avenir, ça va totalement dans votre jeu. Vous êtes content de ce genre de choses, ne soyez pas navré »

Monsieur Denis HACQUARD : « pourrait-on faire une remarque au garde champêtre et la police municipale sur l'état des places à l'issue du marché ? On voit certaines personnes ramasser consciencieusement tout leur périmètre et d'autres laisser dans l'état. Je sais que la

Ville n'a pas beaucoup d'argent, mais ne serait-il pas possible de prévoir quelques gros conteneurs ?

Monsieur Thierry MANGEL : « ce n'est pas une question d'argent, mais ceci n'a jamais marché »

Madame Sylvie TASSI : « je suis désolée, mais il y en a qui laissent leur place propre »

Monsieur Denis HACQUARD : « dans mon cadre professionnel, on a des contraintes avec un chèque de caution qui est bloqué le temps de la fête. Au moment de notre départ, on doit laisser la place comme on l'avait trouvée »

Madame Maud BOGGIO : « je suis passée dernièrement après le marché. Les places étaient propres. Les services techniques étaient intervenus rapidement »

Madame Evelyne VALOT : « puisque la police municipale fait la fermeture du marché, elle pourrait aller trouver le camelot et lui demander de ramasser ce qui traîne »

Madame Maud BOGGIO : « moi j'ai vu des couches sales de bébé, des boîtes de coca, je ne pense pas que c'était le camelot qui avait laissé cela »

Monsieur Thierry MANGEL : « par contre, les conteneurs, je croyais à cette idée là. Cela n'a pas marché car le 1^{er} primeur met un cageot en plein milieu. Si c'est de l'autre côté, c'est un gros carton. Ils nous remplissent le conteneur. Le service des ordures ménagères ne ramasse pas parce que c'est du carton et nos gars sont obligés de se pencher jusqu'au fond pour aller le trier. Alors il vaut mieux que cela reste par terre et que ce soit trié par terre. J'ai été le 1^{er} désolé. On avait acheté 5 ou 6 conteneurs, on les a replacés à certains points de la Ville. Au niveau du chèque de caution comme le suggère Denis, cela ne servira rien. Car ce ne sont pas les abonnés qui se comportent comme cela, actuellement ce sont ceux de passage »

Madame Evelyne VALOT : « il y a 2 marchands de poulets sur le marché. 1 récupère sa graisse, l'autre la met dans le caniveau. Le jour où une personne va glisser sur le trottoir, on sera peut-être aussi responsable »

Monsieur Thierry BORDOT : « et où va le caniveau ? A la Semouse »

Monsieur Denis HACQUARD : « la police municipale n'est quand même pas là pour rien »

Monsieur André ROUILLER : « ils ont été prévenus »

Monsieur Denis HACQUARD : « encore une petite remarque au niveau de la sécurité. Quand on passe par la rue de la Viotte et qu'on arrive au carrefour de l'avenue Albert Thomas face à la pizzeria si des voitures sont garées sur le trottoir, vous ne voyez absolument rien. Il serait bien de mettre une interdiction de stationner sur le trottoir sur environ 50 mètres »

Monsieur Thierry MANGEL : « On est allé voir avec la police municipale. Ils ont allés voir le propriétaire pour le sensibiliser, la 2^{ème} phase sera le PV. Il n'y a pas besoin de mettre

une interdiction de stationner puisque le code de la route prévoit qu'on n'a pas le droit de stationner sur un trottoir. On peut renforcer une signalisation éventuellement »

Monsieur Ludovic GENET : « par contre, on a toujours des camions qui passent dans Saint-Loup, notamment des grumiers »

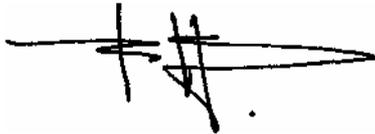
Monsieur Thierry MANGEL : « on en verbalise de temps en temps. On a un peu moins de camions bennes. On a sensibilisé la carrière aussi »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

La secrétaire,

le Maire,

Maud BOGGIO

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with several vertical strokes and a small dot at the end.

André ROUILLER

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping initial 'A' followed by the name 'Rouiller' in a cursive script.